



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2010/8
15 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante-douzième session
Genève, 23-25 février 2010
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

ÉVALUATION ET ORGANISATION DES FUTURS TRAVAUX

Projet de programme de travail 2010-2014

Note du secrétariat*

I. ACTIVITÉS AU TITRE DU PROGRAMME

1. Le Comité des transports intérieurs (CTI) révisé son programme de travail tous les deux ans pour la période des quatre années suivantes. Lors de sa soixante-dixième session en février 2008, il a adopté son programme de travail pour la période 2008-2012. Le Programme de travail du CTI pour 2008-2012 (ECE/TRANS/2008/11) portait déjà sur les priorités identifiées dans le Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

2. Afin de faciliter la comparaison entre la partie descriptive du projet de programme ci-joint et le texte adopté par les différents organes subsidiaires du Comité en 2008 et 2009, le secrétariat a, lorsque cela était possible, indiqué en caractères gras les éléments de programme supplémentaires ou les éléments remplaçant un texte précédent, tandis que les passages qu'il est proposé de supprimer ont été rayés.

* Conformément au Plan d'action de la Commission, le Comité des transports intérieurs remanie son programme de travail au moins tous les deux ans (E/ECE/1347, chap. III, C).

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Afin de mieux faire comprendre la portée des travaux du CTI, on présente ci-après les objectifs généraux poursuivis à l'occasion de l'exécution du programme de travail. En poursuivant ces objectifs, le Comité entend:

- a) Promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des règlements, normes et recommandations techniques et opérationnels dans les différents domaines des transports intérieurs de la région de la CEE.
- b) Faciliter les transports internationaux par route, rail et voie navigable, notamment par la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation administratives au passage des frontières.
- c) Encourager l'aménagement coordonné des infrastructures des transports routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que celles du transport combiné.
- d) Appuyer le développement du transport durable en favorisant la réduction de l'impact négatif des transports sur l'environnement et l'utilisation de modes de transport viables du point de vue de l'environnement.
- e) Mettre en œuvre des méthodes et des définitions appropriées pour la collecte, le traitement et l'harmonisation des statistiques des transports à des fins de comparabilité et de cohérence.
- f) Contribuer à l'élaboration, à l'administration et à la révision des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants dans les différents domaines des transports intérieurs.
- g) Suivre la mise en œuvre progressive de ces instruments juridiques internationaux dans les différents pays.
- h) Promouvoir une coopération sous-régionale dans le but de favoriser cette mise en œuvre.
- i) Conseiller et aider les pays membres de la CEE, en particulier ceux qui doivent faire face à d'importantes transformations économiques, grâce à des ateliers, à des formations et à d'autres moyens appropriés portant sur des questions de transport intéressant particulièrement la mise en place de systèmes et d'infrastructures de transport.

ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports compte tenu:
- i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE.
 - ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports tous les cinq ans (2012).

Priorité: 2

- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le WP.5 examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2012).

Priorité: 1

- c) Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors de transport paneuropéens en coopération avec la CE.

Résultats escomptés: Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des corridors de transport paneuropéens (2008-2010).

Priorité: 1

- d) Étude des interactions entre, d'une part, les accords CEE en vigueur (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (AGR), Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC), Protocole sur le transport combiné par voies navigables relatif à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)) et les projets CEE en cours (Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM), Chemin de fer transeuropéen (TER)) et, d'autre part, la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:

- i) D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes.
- ii) D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport bisannuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (~~2008~~**2010**).

Priorité: 1

- e) ~~Poursuite de l'élaboration des éléments de travail commun CESAP/CEE du Groupe d'experts sur les liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.~~ **la mise en œuvre** du programme **de travail commun CESAP/CEE du Groupe d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie** sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (~~2008~~**2012**).

Priorité: 1

- f) Dispositifs de financement de l'infrastructure de transport.

Résultats escomptés: Rapport sur les expériences nationales (**2011**).

Priorité: 1

- g) Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, de façon à optimiser les nouveaux investissements nécessaires (en rapport avec le développement du concept de qualité des services).

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport sur la qualité des services de transport (~~2008~~**2013**).

- h) Amélioration de la coordination et de l'intégration intermodales en vue d'établir un système de transport européen **équilibré durable**. Ceci concerne aussi les activités liées aux ports maritimes en tant qu'importants nœuds de communication pour le changement de mode de transport. **Rapport sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays (2010)**.

Priorité: 21

- i) Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)¹.

Résultats escomptés: ~~Rapport~~ **Document informel** annuel pour information (~~2008~~).

Priorité: 1

¹ Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

- j) Renforcement de la coopération avec le Centre méditerranéen d'études et de formation en matière de transport, pour permettre à tous les pays de la CEE de bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers. Le Groupe de travail analysera aussi l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et examinera des informations sur la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités du Centre d'études et de formation (2008).

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport bisannuel sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (prochain rapport: 2009-2012).

Priorité: 3

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- a) Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement².

ACTIVITÉ 02.2: TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure des transports routiers

ACTIVITÉS PERMANENTES

Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international

Exposé succinct: Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions, en tenant compte de l'évolution des flux de trafic ainsi que de la sécurité et de la sûreté du réseau.

² En plus de l'élément ci-dessus, le WP.5 souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h), III e) et IV c) et f) du Programme commun d'action).

Travail à faire:

- a) Examen de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) compte tenu des nouveaux flux de trafic.

Priorité: 1

Résultats escomptés pour la période 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- i) Adoption d'amendements à l'annexe I de l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E. ~~Publication en 2008 d'une carte du réseau mise à jour.~~
- b) Renforcement des règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Priorité: 1

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- i) Élaboration et adoption éventuelle de nouveaux amendements à l'AGR **en vue de l'incorporation de dispositions relatives à l'inspection de la sécurité des routes et éventuellement** ~~ou de recommandations relatifs à la sécurité et à la sûreté.~~
- c) **Suivre l'application des règles de l'AGR le long du réseau de routes E.**

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011:

- i) **Élaboration et lancement d'un questionnaire sur l'application des règles de l'AGR.**

Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud

Exposé succinct: Pour contribuer à la construction du réseau d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire:

- d) Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Priorité: 2

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- a) Surveillance de l'évolution du projet TEM **et appui au projet TEM autant qu'il est possible et chaque fois que les circonstances s'y prêtent.**

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

Exposé succinct: Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le SC.1 élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments **juridiques** internationaux et/ou les recommandations appropriés et **examinera étudiera** certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre **les pays et les sous-régions de la zone CEE l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que**, notamment la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- e) Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) **en général et du tachygraphe numérique en particulier. Renforcement de la mise en œuvre de l'AETR dans le cadre de l'évaluation bisannuelle.**

Priorité: 1

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- i) ~~Adoption~~ **Application** de nouvelles dispositions concernant la réglementation des temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels.
- ii) **Dans la mesure du possible et pour autant qu'un nombre suffisant de pays membres fournissent une réponse, é**Évaluation de l'étude (qui doit être réalisée tous les deux ans) sur la mise en œuvre effective de l'AETR, mise en évidence de certains domaines qui posent des problèmes et élaboration de propositions visant à résoudre ces problèmes dans le prolongement de l'étude.
- iii) **Adoption du tachygraphe numérique par les pays non membres de l'Union européenne signataires de l'AETR.**
- f) Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).

Priorité: 2

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- i) Promotion et facilitation de l'adhésion au système de la Carte verte. Examen des possibilités de mettre en place un système international d'assurance automobile **analogue** pour les **pays n'appartenant pas à la région couverte par le système de la Carte verte États d'Asie eentrale.**

- g) Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales et autres, en vue d'éviter toute pratique discriminatoire dans le transport routier international.

Priorité: 3

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales et autres dans le transport routier international.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Travail à faire:

- h) Modification de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4).

Priorité: 2

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- i) Examen de la nécessité de modifier ou de compléter la R.E.4 sur certains sujets comme la sûreté du transport de passagers et de marchandises, et l'accès à la profession de transporteur routier.
- i) Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du ~~franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le~~ transport routier **international entre les pays et les sous-régions de la zone CEE et au-delà, y compris les restrictions quantitatives applicables au transport routier international de marchandises.**

Priorité: 1

Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:

- i) Coopération, **dans le cadre de réunions communes**, lorsqu'il y a lieu, avec **d'autres organes de la CEE tels que** le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne la facilitation du franchissement des frontières, par exemple la délivrance de visas aux conducteurs professionnels et le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) en ce qui concerne la sûreté des infrastructures., ~~et avec le Comité du commerce en ce qui concerne les lettres de voiture électroniques.~~
- ii) **Adoption d'un nouvel instrument juridique multilatéral mondial sur le transport international ordinaire de voyageurs autocar ou autobus.**

- i) ~~Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI) dans les procédures CMR.~~

~~Résultats escomptés pour 2008-2009: Ouverture à la signature d'un nouveau protocole à la CMR introduisant la lettre de voiture électronique.~~

- j) Mise en œuvre des accords et conventions de la CEE en rapport avec les transports.

Priorité: 1

~~Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011: Adaptation du contenu de l'annexe 1B du règlement de l'UE concernant le tachygraphe numérique au contexte de l'appendice 1B à l'annexe de l'AETR et traduction de l'appendice 1B (plus de 250 pages) en russe.~~

- i) **Entrée en vigueur du Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) introduisant la lettre de voiture électronique et large utilisation de celle-ci.**

~~Suivi de l'Adoption du tachygraphe numérique par les pays non membres de l'UE signataires de l'AETR.~~

Priorité: 1

- ii) **Définition et mise en place de mécanismes qui permettent de surveiller efficacement l'application des instruments juridiques administrés par le Groupe de travail.**

Priorité: 1

ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Priorité: 1

Exposé succinct: Ayant à l'esprit la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) examinera les questions pertinentes et adoptera des mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il fera le point notamment sur l'application des Conventions sur la circulation et la signalisation routières, de 1968, et des Accords européens de 1971 les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 fera progresser la sécurité de la circulation routière en utilisant de façon optimale les nouvelles technologies. Il s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale et de s'adapter à la dynamique de la sécurité routière en incluant dans ses débats davantage de questions relevant des pouvoirs publics.

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Encourager **l'adhésion aux/la ratification des** Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et aux/**des** Accords européens de 1971 les complétant ainsi qu'au/**que du** Protocole sur les marques routières et, d'autre part, et/**ou** la mise en œuvre de ces instruments, et élaborer des propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de renforcer et d'harmoniser les normes de sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011:

- i) Augmentation du nombre de Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens les complétant.
- ii) Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, notamment, ~~la définition d'un cyclomoteur, d'un motorcycle, d'un triecyle et d'un quadricycle à moteur,~~ **la relation entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques de la CEE concernant les véhicules, et les éventuelles mesures de sûreté en matière de circulation routière recommandées par le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs.**
- iii) **Large diffusion des versions consolidées des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières, dans toutes les langues officielles de l'ONU.**

~~Publication des versions de synthèse des Conventions de Vienne dans les trois autres langues de l'ONU (arabe, chinois, espagnol)~~

- b) **Publication et large diffusion des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)**

Priorité: 1

~~Révision et mise à jour des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2).~~

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Publication des deux résolutions dans une présentation plus attrayante et plus moderne et large diffusion de ces résolutions, en priorité dans les autres commissions économiques régionales.

~~Examen, mise au point et incorporation à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les panneaux à message variable et la signalisation des parcours pour cyclistes.~~

- c) **Définir et mettre en place un mécanisme qui permette de surveiller efficacement l'application des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières.** **Priorité: 1**
- d) **Définir un mécanisme d'enquête qui permette d'obtenir des Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 des renseignements sur les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour adhérer aux/ratifier les Conventions de 1968 et/ou appliquer ces instruments.** **Priorité: 1**
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Procéder à l'enquête susmentionnée et concevoir des mesures de soutien visant à aider les Parties contractantes à surmonter les difficultés auxquelles elles se heurtent.**
- e) **Aider les Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 à surmonter les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour ratifier les Conventions de 1968.** **Priorité: 3**
- f) **Encourager et renforcer la coopération nationale et régionale entre les autorités compétentes jouant un rôle dans le domaine de la sécurité routière. À cette fin, tirer pleinement parti des conclusions du projet intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière» et financé par le Compte des Nations Unies pour le développement.** **Priorité: 2**
- g) **Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière.** **Priorité: 1**
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Mise à jour de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B. Ajout de nouveaux tableaux concernant par exemple les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules. Publication de renseignements sur les campagnes de sécurité routière menées par les pays membres.**
- h) **Intégrer dans ses travaux les progrès techniques susceptibles d'améliorer la sécurité de la circulation routière.** **Priorité: 1**

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Décision concernant l'inclusion des panneaux à message variable (PMV) dans la Convention de 1968 sur la circulation et la signalisation routières.

- i) Aide aux pays en transition et aux pays en développement pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Répondre aux demandes d'assistance technique formulées par d'autres commissions économiques régionales ou leurs pays membres.

- j) **Encourager la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à créer des groupes régionaux de sécurité routière (structures analogues au WP.1) chargés de renforcer la collaboration entre tous les protagonistes de la sécurité routière dans la région concernée.**
- k) **Envisager d'élaborer des instruments mondiaux concernant la sécurité routière qui traiteraient des besoins réels non couverts par les instruments existants, applicables dans des pays à des stades de développements différents.**
- l) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

- m) **Sensibiliser à la sécurité de la circulation routière par tous les moyens, y compris des manifestations sportives et culturelles.**

Priorité: 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

~~Contribution aux activités prévues par le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et suivi de ces activités sous l'angle plus spécifique de la sécurité routière.~~

Priorité: 1

~~Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Examen de propositions éventuelles visant à amender les Conventions de Vienne et les Accords européens, issues du PPE-TSE.~~

n) **Agir en tant que facilitateur pour promouvoir la création d'une structure associative de Conseils de la sécurité routière.** **Priorité: 2**

o) ~~Évaluation et suivi, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies, tenue en avril 2007.~~
Contribuer à l'organisation de la deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière (si elle est organisée). **Priorité: 2**

~~Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Tenue en 2007 de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies sur le thème des jeunes usagers de la route, y compris les jeunes conducteurs, et organisation d'activités pour cette manifestation.~~

~~En collaboration étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, favoriser la mise en œuvre de la résolution 58/289 A/RES/60/5 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale.~~ **Priorité: 1**

p) ~~Informers les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sur les pratiques de sécurité routière dont il est prouvé qu'elles permettent d'obtenir des réductions notables du nombre de blessés et de tués par accident de la circulation routière, Promouvoir les recommandations et les principes directeurs formulés dans le cadre du projet «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière».~~ **Priorité: 1**

ACTIVITÉ 02.4: ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules **Priorité: 1**

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces, et harmonisera et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions» (Accord de 1958) et de l'«Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues» (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:
- i) Les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol.
 - ii) La pollution et l'énergie.
 - iii) Le freinage et le roulement.
 - iv) L'éclairage et la signalisation lumineuse.
 - v) Le bruit.
 - vi) La sécurité passive.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de [2009] 2011:

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de [quatre] **deux** nouveaux Règlements et de [soixante-quinze] **quatre-vingt** amendements à des Règlements existants.

2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: Exécution d'un plan d'action pour l'inscription de [cinq] **deux** Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles, élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (RTM) et inclusion de [quatre] **deux** règlements techniques mondiaux (RTM) harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.

- b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3 et Résolution spéciale n° 1) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les Règlements.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de [2009] 2011: Adoption [de deux] **d'un** amendement[s] aux recommandations existantes.

02.4.2 Règlement relatif au contrôle technique périodique des véhicules**Priorité: 1**

Exposé succinct: Le WP.29 élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire: Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» (après son entrée en vigueur), le Forum mondial mettra au point une Règle CEE sur le contrôle des véhicules:

en ce qui concerne la sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de [2009] 2011: Adoption du projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord de 1997 [et adoption d'un amendement à la Règle n° 1 (sur le contrôle en ce qui concerne le respect de l'environnement)].

ACTIVITÉ 02.5: TRANSPORT FERROVIAIRE**02.5.1 Infrastructure ferroviaire****Priorité: 1****I. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer**

Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration des lignes ferroviaires internationales et prise en compte de ces possibilités dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapports **occasionnels** sur la modification du réseau de l'AGC; ~~rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse. (2008).~~

Priorité: 1

- b) **Examen, d'une part, de la cohérence entre les paramètres AGC et les normes applicables aux infrastructures établies par les autorités compétentes de l'Union européenne et, d'autre part, de la possibilité de les harmoniser à long terme.**

Résultats escomptés: **Établissement d'un rapport sur la cohérence entre les normes d'infrastructure ferroviaire figurant dans l'AGC et celles de l'Union européenne (2010).**

Priorité: 2

II. Étude des infrastructures ferroviaires

- a) **Exposé succinct: Étude de la possibilité d'améliorer des projets d'investissement dans les lignes ferroviaires internationales et de leur gestion.**

Travail à faire: Le Groupe de travail entreprendra les activités suivantes:

~~Examen de l'incidence des techniques d'investissement dans l'infrastructure ferroviaire et de financement de cette infrastructure, de transport intermodal, notamment les partenariats public-privé en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et de la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.~~

Résultats escomptés: **Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres (20082011).**

Priorité: 2

- b) ~~Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre~~ **Examen périodique des réformes des chemins de fer menées dans la région de la CEE pour optimiser la fourniture et l'utilisation des infrastructures ferroviaires.**

Résultats escomptés: **Rapports actualisé sur l'état d'avancement des réformes des chemins de fer dans la région de la CEE l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (20092011, 2014).**

Priorité: 2 1

- c) **Examen des questions de sécurité sûreté dans les tunnels transports ferroviaires internationaux.**

Résultats escomptés: **Étude de la situation actuelle et perspectives pour l'élaboration de nouvelles recommandations (20082010).**

Priorité: 2

- d) **Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les liaisons entre l'Europe et l'Asie.**

Résultats escomptés: **Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles (20112008).**

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- e) Enquête périodique concernant le trafic voyageurs et marchandises sur ~~les divers tronçons du~~ le réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la ~~troisième~~ **prochaine** enquête ~~est sera~~ effectuée sur la base des données de l'année ~~2005~~ **2010**.

Résultats escomptés: ~~Rapport sur le trafic ferroviaire sur le réseau de l'AGC en 2000. (2008)~~ Recensement du trafic ferroviaire ~~en 2005~~ **2010 (2013)**.

Priorité: 2

- f) Examen d'autres sujets, le cas échéant.

Résultats escomptés: Rapport sur chaque sujet.

III. Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE, les pays du Chemin de fer transeuropéen (TER) ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire:

- a) Rapport sur les faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).

Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER.

Priorité: 1

- b) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités de la CEE ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en œuvre de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables relatif à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), afin de tirer parti des expériences mutuelles (projet permanent).

Résultats escomptés: Rapport de situation annuel.

Priorité: 2

IV. Coopération interrégionale

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent).

Priorité: 3

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sûreté et à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire

Priorité: 1

Description:

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation ~~et normalisation~~ des prescriptions **normalisées** applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, ~~y compris leur informatisation~~.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur les marchés des transports internationaux.
- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité **et de la sûreté** ferroviaires.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation des régimes SMGS/SMPS³ et CIM/CIV⁴).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

³ Accord sur le trafic international des marchandises par chemin de fer (SMGS), Accord sur le trafic international de voyageurs par chemin de fer (SMPS).

⁴ Convention internationale concernant le transport de marchandises par chemin de fer (CIM), Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemin de fer (CIV).

Résultats escomptés: Rapport **annuel** sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires l'état d'avancement du projet CIM/SMGS du Comité international des transports ferroviaires (CIT) et de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) visant à améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. (2007)

Priorité: 1

- b) Étude de la suite à donner à la mise en œuvre des recommandations et, si nécessaire, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, en particulier pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international.

Priorité: 1

- c) Examen des prescriptions concernant l'exploitation et la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires.

Priorité: 2

- ~~d) Étude des possibilités d'harmonisation de l'application et des dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.~~

Résultats escomptés: Rapport sur l'application de l'heure d'été. (Rapport sur la modification de l'application de l'heure d'été lorsqu'elle a lieu)

Priorité: 3

- d) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité et de sûreté ferroviaires, afin de contribuer à améliorer la sécurité et la sûreté des transports internationaux.

Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité **et la sûreté** et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE (2008**2011**).

Priorité: 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- f) Analyse des divers éléments **de la croissance** de la productivité **des chemins de fer** et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international **de marchandises**.

Résultats escomptés: Rapport semestriel sur le développement de la productivité **des chemins de fer** dans les pays membres (2009**2010**).

Priorité: 2

- ~~g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.~~

~~Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2008)~~

ACTIVITÉ 02.6: TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

A. Infrastructure des voies navigables

Priorité: 1

Exposé succinct: Création d'un réseau cohérent de voies navigables en Europe.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par voie navigable entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Surveillance de la mise en œuvre de l'Accord AGN et examen des amendements éventuels à apporter à cet accord.

Résultats escomptés:

- i) Élaboration de plans d'action en vue d'éliminer certains goulets d'étranglement et d'achever les liaisons manquantes sur certaines voies navigables E traversant le territoire de plus d'un État partie à l'AGN et formulation de propositions visant à aménager des itinéraires fluviomaritimes déterminés dans le contexte de l'Accord AGN (comme il est demandé dans la résolution n° 252 du Comité des transports intérieurs, en date du 20 février 2003).

Priorité: 2

- ii) Mise à jour des listes des ports et voies navigables d'une importance internationale dans les annexes I et II de l'Accord.

Priorité: 2

- b) Révision de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E («Livre bleu») afin de permettre aux gouvernements de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'AGN.

Résultats escomptés: Établissement tous les cinq ans d'une version révisée du Livre bleu. **Publication de la prochaine version révisée prévue en 2011.**

Priorité: 1

- c) Mise à jour de cartes des voies de navigation intérieure européennes afin de fournir aux gouvernements des données de base à jour concernant l'infrastructure des voies navigables en Europe.

Résultats escomptés: Publication tous les cinq ans de la mise à jour de la carte des voies navigables européennes. **Publication de la prochaine version révisée prévue en 2011.**

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Aucune.

- B. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations

Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Échange de vues sur certains aspects des techniques nouvelles ou améliorées de navigation intérieure, leur importance économique et les applications auxquelles elles se prêtent, normalisation des documents de bord et examen des dispositions juridiques pertinentes en vue de leur harmonisation, afin de faciliter et de promouvoir le transport international par voie navigable en Europe.
- b) Unification des prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure de manière à assurer un niveau de sécurité élevé sur l'ensemble du réseau européen de voies navigables et la reconnaissance réciproque, sur cette base, des certificats de bateau.
- c) Harmonisation des prescriptions de sécurité applicables à la navigation intérieure en Europe en vue d'assurer des normes de sécurité homogènes et internationalement acceptables sur la totalité du réseau européen de voies navigables.

Travail à faire: Le Groupe de travail, s'appuyant le cas échéant sur le savoir-faire du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, poursuivra l'étude des questions suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de la possibilité et de l'opportunité de modifier les instruments juridiques et les recommandations en vigueur de la CEE en y incorporant des dispositions relatives à la sûreté des transports.

Résultats escomptés: Adoption éventuelle des projets d'amendement pertinents à l'AGN, au Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et/ou aux Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61).

Priorité: 2

- b) Réalisation et diffusion des études de la situation et des tendances de la navigation intérieure, afin de fournir aux gouvernements des renseignements et des données de base actualisés concernant le mode de transport par voie navigable.

Résultats escomptés: Adoption éventuelle des projets d'amendement pertinents à l'AGN, au CEVNI et/ou aux Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61).

Priorité: 2

- i) Publication régulière (une fois tous les dix ans) d'un «Livre blanc sur les tendances et l'évolution de la navigation intérieure et de ses infrastructures» afin de mieux informer le public sur les avantages du transport par voie navigable et les problèmes qu'il rencontre.

Publication de la prochaine version révisée prévue en 2009.

Priorité: 1

- ii) Élaboration tous les deux ans d'un résumé sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la navigation intérieure sur le territoire des États membres. **Publication du prochain résumé prévue en 2010.**

Priorité: 2

- iii) Étude de la possibilité d'élaborer une stratégie politique globale pour la navigation intérieure, qui s'étendrait au-delà de la CE et engloberait aussi des pays comme le Bélarus, la Croatie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République de Moldova, la Serbie et l'Ukraine.

Priorité: 2

- iv) Étude des questions de financement du développement de la navigation intérieure. Certains aspects de base d'une répartition possible des coûts entre les bénéficiaires, ainsi que les principaux indicateurs économiques pour le développement d'une telle infrastructure pourraient faire l'objet d'un Livre blanc sur le financement des infrastructures de la navigation intérieure.

Priorité: 3

- c) Application et mise à jour des Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61) afin d'assurer un niveau élevé de sécurité de la navigation.

Résultats escomptés:

- i) Mise à jour des Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61) compte dûment tenu, en particulier, des dispositions en vigueur de l'Union européenne et des commissions fluviales.

Priorité: 1

- ii) Poursuite de l'amélioration de la résolution n° 61 et, en particulier, examen de la possibilité et des modalités d'élaboration des prescriptions techniques uniformisées qui s'appliqueraient spécifiquement aux bateaux de navigation fluviomaritime, ~~aux navires de mer et aux bateaux de plaisance.~~

Priorité: 1

- d) Aide aux gouvernements pour faciliter la libre circulation des équipages en Europe.

Résultats escomptés:

- iii) ~~Révision~~ **Promotion des normes paneuropéennes harmonisées concernant la délivrance de certificats de conducteur de bateau sur la base** des Recommandations **révisées** sur les prescriptions minimales relatives à la délivrance de ~~permis~~ **certificats** de conducteur de bateau de navigation intérieure en vue de leur reconnaissance réciproque dans le trafic international (annexe de la Résolution n° 31) ~~et leur harmonisation au niveau paneuropéen~~ compte dûment tenu, en particulier, des dispositions en vigueur de l'Union européenne et des commissions fluviales ~~(2010)~~. Priorité: 1
- iv) Élaboration d'une procédure harmonisée pour l'examen des demandes de reconnaissance des certificats de bateau et des certificats de conducteur de bateau afin de garantir une approche commune et non discriminatoire de cet examen. Priorité: 1
- v) Étude de la possibilité d'établir une pièce d'identité uniforme dans toute l'Europe pour les équipages **compte tenu des activités menées dans ce domaine par les commissions fluviales**. Priorité: 2
- vi) Conjointement avec les commissions fluviales, rationalisation et uniformisation dans la mesure du possible des prescriptions relatives à la vérification des connaissances que les conducteurs de bateaux ont de certains secteurs fluviaux et de leurs capacités à manœuvrer dans ces secteurs. Examen, avec la participation de compagnies fluviales, de la question de l'harmonisation des profils d'emploi des membres d'équipage. Priorité: 2
- vii) Étude de la possibilité de mettre en place, conjointement avec les commissions fluviales, un réseau européen afin de faciliter les échanges d'informations sur les programmes nationaux d'enseignement et de formation professionnelle en navigation intérieure. Priorité: 3
- e) Application et mise à jour du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et des dispositions relatives à la signalisation des voies navigables (SIGNI), afin d'assurer un niveau de sécurité élevé dans le trafic international.

Résultats escomptés:

- i) ~~Adoption d'amendements au CEVNI concernant, en particulier, les bateaux rapides et la navigation par visibilité réduite.~~ **Promotion, en étroite collaboration avec les commissions fluviales, de la quatrième édition révisée du CEVNI considéré comme le fondement des règles de navigation harmonisées dans la région de la CEE.** Priorité: 1
 - ii) Publication d'une mise à jour de SIGNI. Priorité: 1
 - iii) Aide aux gouvernements et aux commissions fluviales pour identifier et réduire, si possible, les différences entre le CEVNI et la législation nationale et régionale. Priorité: 1
- f) Élaboration de prescriptions concernant la prévention de la pollution à partir des bateaux, afin de protéger l'environnement contre la pollution, le bruit et les vibrations provenant de la navigation.

Résultats escomptés:

- i) ~~Amendement à~~ **Promotion de** la résolution n° 21 **révisée** relative à la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navigation intérieure; et examen de mesures visant à prévenir la pollution atmosphérique par les bateaux de navigation intérieure. Priorité: 1
 - ii) En coopération avec la CE et les commissions fluviales, révision régulière des normes environnementales, en tenant compte des progrès technologiques et de la demande constamment croissante de protection de l'environnement. Priorité: 2
- g) Mesures destinées à encourager la mise en œuvre des Conventions en vigueur de la CEE concernant la navigation intérieure et évaluation des instruments juridiques pertinents en vue d'examiner la mise à jour éventuelle de ceux qui sont devenus obsolètes.

Résultats escomptés:

- i) Étude de la question de la mise en pratique, par les gouvernements membres des dispositions de la Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI) et de sa répercussion sur les juridictions nationales. Priorité: 2
- ii) Révision et mise à jour de la Convention de 1965 sur l'enregistrement des bateaux de navigation intérieure. Priorité: 2

- iii) Lancement de l'examen des conclusions et des recommandations du Groupe de volontaires sur les obstacles législatifs, telles qu'elles sont reflétées dans le document TRANS/SC.3/2005/1, dans le but de simplifier la législation nationale des pays membres. Priorité: 3
- h) Application et mise à jour, en coopération étroite avec les groupes compétents d'experts internationaux, des résolutions sur les principes communs et de prescriptions techniques communes pour un Service paneuropéen de l'information fluviale.

Résultats escomptés: Tenue à jour des résolutions suivantes et de leurs annexes techniques:

Priorité: 2

- i) Résolution n° 48 sur les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur).
- ii) Résolution n° 57 – Directives et recommandations pour les services d'information fluviale.
- iii) Résolution n° 60 – Normes internationales relatives à la batellerie et aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure.
- iv) Résolution n° 63 – Normes relatives aux systèmes de repérage et de suivi des bateaux de navigation intérieure.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- i) Suivi de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'éventuelle adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la Convention de Strasbourg de 1988 relative à la limitation de la responsabilité de la navigation intérieure (CLNI) pour voir si cela permettrait l'instauration en Europe d'un régime unique de responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure (~~2007~~). Priorité: 3
- j) Étude de la possibilité de relever le statut des résolutions n^{os} 61 (Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure), 24 (Code européen des voies de navigation intérieure) et 31 (Recommandations sur les permis de conducteurs de bateau), notamment en en faisant éventuellement des instruments contraignants, afin de permettre, entre autres choses, la reconnaissance réciproque par les Parties contractantes des certificats de bateau et des permis de membres d'équipage délivrés sur cette base (~~2006~~).

Résultats escomptés: Présentation d'amendements à l'annexe de la résolution n° 61 et au CEVNI de telle façon qu'ils puissent être intégrés dans un instrument contraignant.

Priorité: 2

- k) Aide aux gouvernements et aux commissions fluviales pour faciliter le transport des personnes handicapées.

Résultats escomptés: Révision éventuelle de la résolution n° 25 contenant les directives concernant les bateaux à passagers également aptes à transporter des personnes handicapées.

Priorité: 2

ACTIVITÉ 02.7: TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des règlements et questions techniques concernant le transport international des marchandises dangereuses dans la région. Élaboration de nouveaux accords internationaux et harmonisation des accords en vigueur dans ce domaine afin d'améliorer la sécurité tout en facilitant les échanges, en collaboration avec le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, du Conseil économique et social.

Travail à faire: Par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15):

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et portant sur des questions administratives et techniques concernant sa mise en œuvre et l'application à l'échelle nationale et internationale de ses annexes, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de la législation et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par route (projet permanent) (WP.15).

Résultats escomptés: Adoption d'une série de projets d'amendement aux annexes A et B de l'ADR avant la fin de ~~2009~~ 2011 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier ~~2014~~ 2013, et avant la fin de ~~2014~~ 2013 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier ~~2013~~ 2015.

Publication des éditions d'ensemble révisées de l'ADR en ~~2008~~ 2010, ~~2010~~ 2012 et ~~2012~~ 2014.

Priorité: 1

- b) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément aux Règlements annexés à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) et portant sur des questions administratives et techniques concernant leur application, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de ces dispositions et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour

réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par voie navigable dans toute l'Europe (projet permanent) (WP.15/AC.2).

Résultats escomptés: Adoption d'une série de projets d'amendement aux Règlements annexés à l'ADN en ~~2006, 2007, 2008, 2009 et 2010~~ 2010, 2012 et 2014, en vue de leur présentation au Comité d'administration de l'ADN.

Priorité: 1

Publication des éditions d'ensemble révisées de l'ADN en ~~2008~~ 2010, 2010 2012 et 2012 2014.

Priorité: 1

- c) Harmonisation des prescriptions de l'ADR, de l'ADN et du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) en se fondant sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, et examen des propositions d'amendement aux prescriptions communes de l'ADR, du RID et de l'ADN afin d'harmoniser les règlements applicables aux différents modes de transport intérieur, conformément aux dispositions recommandées par l'ONU en vue d'une application mondiale à tous les modes de transport, de manière à faciliter le transport multimodal et le commerce international dans des conditions de sécurité adaptées à chaque mode de transport (projet permanent) (WP.15/AC.1).

Résultats escomptés: Adoption de projets d'amendement à l'ADR, au RID et à l'ADN avant la fin de ~~2009~~ 2011 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier ~~2011~~ 2013, et avant la fin de ~~2011~~ 2013 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier ~~2013~~ 2015.

Priorité: 1

ACTIVITÉ 02.8: TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT⁵

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a été créé en 2002 sous les auspices de la CEE (Division de l'environnement et Division des transports) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé dans le but de promouvoir l'intégration des politiques et le développement durable des transports par l'échange des meilleures pratiques, des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

⁵ Le présent programme de travail, fixé à la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé et établi dans le droit fil de celui du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, remplace entièrement le programme précédent.

Le Programme est axé sur les activités destinées à aider les États membres à appliquer la Déclaration d'Amsterdam adoptée par la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (22 et 23 janvier 2009), une attention particulière étant accordée aux solutions en la matière en Fédération de Russie et dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est (ESE). Les buts prioritaires du PPE-TSE sont: a) contribuer à un développement économique viable et à la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé; b) gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient; c) réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit lié aux transports; et d) favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transport sains et sûrs.

Trois mécanismes, précisés dans la Déclaration d'Amsterdam, permettent de mettre en œuvre le programme de travail du PPE-TSE. La quatrième Réunion de haut niveau devrait être organisée au plus tard en 2014 pour revoir les buts prioritaires du PPE-TSE ainsi que son plan de travail et prévoir ses futures activités.

Le Comité des transports intérieurs, le Comité des politiques de l'environnement et les organes de l'OMS/Europe seront tenus informés des activités entreprises au titre du PPE-TSE.

Travail à faire:

- a) Mettre en œuvre le plan de travail du PPE-TSE (2009-2014) en s'attachant aux actions ci-après:**
 - i) Développer un programme pour attirer et soutenir des investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé.**
 - ii) Renforcer les capacités d'intégration des politiques en matière de transports, de santé et d'environnement.**
 - iii) Partager et diffuser de bonnes pratiques, conformément aux buts prioritaires du PPE-TSE.**
 - iv) Faciliter la mise en œuvre d'actions aux niveaux local, national et régional.**
 - v) Soutenir des projets internationaux de sensibilisation et de coopération en vue de favoriser les meilleures pratiques en matière de transports urbains viables.**

Priorité: 1

- vi) **Renforcer les mécanismes de suivi et de communication d'informations en vue de la mise en œuvre des buts prioritaires et du plan de travail du PPE-TSE.**

Résultats escomptés: Travaux de recherche, documentation et organisation d'ateliers grâce aux mécanismes de mise en œuvre du PPE-TSE, à savoir les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, la «course de relais» du PPE-TSE et le Partenariat du PPE-TSE .

- b) **Participer à la préparation des sessions annuelles du Comité directeur du PPE-TSE et de son bureau.**

Priorité: 1

Résultats escomptés: Documentation pour le Comité directeur du PPE-TSE et pour son rapport annuel.

ACTIVITÉ 02.9: TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE

~~Promotion du transport intermodal~~

Priorité: 1

~~Exposé succinct: Examen de certains aspects techniques, juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux et politiques du transport intermodal et de la logistique pour la préparation de conseils politiques et la négociation et l'administration des instruments juridiques multilatéraux, en vue de promouvoir la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport intermodal comme faisant partie intégrante des politiques de transport durable et d'appuyer, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.~~

~~Travail à faire: Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique mènera les activités suivantes:~~

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables en vue:
- i) ~~D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE intéressés, compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSJD~~ compte tenu des faits nouveaux concernant les marchés des transports (~~exigences et conditions~~) et la mondialisation de l'économie, y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest.

- ii) **D'assurer le suivi de la mise en œuvre des caractéristiques techniques des réseaux ferroviaires et des réseaux de voies de navigation intérieure ainsi que de leurs normes d'infrastructure et de leurs paramètres d'efficacité.**
- iii) **D'examiner et, si possible, d'améliorer les normes d'infrastructure et les paramètres d'efficacité en vigueur, en vue de renforcer l'interopérabilité et d'établir des repères.**
~~D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur.~~
- iv) **D'examiner les normes minimales pour les terminaux en vue d'optimiser les procédures de transbordement ainsi que les mécanismes assurant un emplacement, une construction et un fonctionnement optimal des terminaux.**
- v) **D'examiner des paramètres d'efficacité en vue d'accroître la capacité et l'efficacité des services de transport dans l'arrière-pays.**
- vi) De rendre plus rigoureuses les normes en matière d'environnement, d'énergie et aussi de sécurité et de sûreté.

Priorité: 1

Résultats escomptés: **Élaboration et adoption, comme requis, de propositions d'amendement à l'AGTC et à son Protocole sur le transport combiné par voies navigables.** ~~Introduction d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE. Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport intermodal Est-Ouest.~~

- b) Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport durable dans le cadre duquel les marchandises sont acheminées en utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage. **Cela inclut aussi les goulets d'étranglement dans le transport intermodal à l'échelle paneuropéenne.**

Priorité: 1

Résultats escomptés: **Échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant les opérations et les politiques de transport intermodal, portant également sur les questions relatives à l'infrastructure et au passage des frontières et l'élaboration de conseils sur les mesures politiques et techniques.**

- c) Surveillance de l'application et examen de la Résolution d'ensemble sur le transport combiné, adoptée par la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) à Bucarest en 2002 (CEMT/CM(2002)3/Final). Surveillance et analyse des mesures nationales visant à promouvoir le transport intermodal. **Examen** Analyse des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de modèles de partenariat pour les opérations de transport intermodal (route, rail, navigation intérieure et cabotage).

Priorité: 1

Résultats escomptés: **Rapports sur les mesures politiques à l'échelle nationale visant à promouvoir le transport intermodal sur une base comparable à l'échelle internationale.** Échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant les opérations et les politiques de transport intermodal, portant également sur les questions relatives à l'infrastructure et au passage des frontières. Surveillance de l'utilisation et, si nécessaire, préparation des procédures de mise en œuvre pour les plans d'action et accords de partenariat «types» pour le développement des transports intermodaux établis par le Groupe de travail et adoptés par le Conseil des ministres de la CEMT (2005) et par le CTI (2006).

- d) **Examen collégial des aspects techniques, institutionnels et politiques pour un transport intermodal efficace.**

Priorité: 2

Résultats escomptés: **Examen, fondé sur les rapports colléiaux élaborés par des experts choisis, des résultats des examens colléiaux et de leurs conclusions.**

- e) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport intermodal en Europe le développement du transport intermodal sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie, y compris le Transsibérien, et réciproquement, ~~en étroite coopération avec la CEMT, la CESAP, la CNUCED, la CE, l'OSJD, etc.~~

Priorité: 2

Résultats escomptés: Sur la base des recommandations adoptées à Kiev lors du Séminaire de la CEMT/CEE sur le transport intermodal entre l'Europe et l'Asie et conformément au plan-cadre d'action correspondant adopté par le Conseil des ministres de la CEMT (2005), examen des mesures visant à faciliter les procédures de passage des frontières et analyse de la compatibilité entre les divers paramètres d'infrastructure ferroviaire et intermodale et de leur possible harmonisation à long terme.

- f) **Surveillance et échange de bonnes pratiques sur de nouveaux projets, conceptions, des poids et des dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993.** Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés: Examen des questions sur la base de rapports qui seront établis par le secrétariat de la CEE au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

- g) Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux, et les procédures de transbordement **et les procédures logistiques**, en vue d'~~améliorer le~~ **obtenir un bon** rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. ~~Analyse des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des opérations de terminaux en transport intermodal.~~

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapports à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales, ce qui permettra d'établir des repères pour le fonctionnement efficace des terminaux de transport intermodal.

- h) **Examen** Analyse des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal **dans un cadre paneuropéen**.

Priorité: 1

Résultats escomptés: ~~Analyse~~ **Examen** des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales, **notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** et, s'il y a lieu, élaboration d'un projet d'instrument juridique couvrant la région de la CEE et portant sur le transport terrestre multimodal.

- i) Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant aux gouvernements une base rationnelle pour prendre des décisions sur la demande de transport, le choix des modes, ainsi que sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal et tenant compte des prescriptions en matière de sécurité et de sûreté des transports.

Priorité: 2

Résultats escomptés: **Suivi et examen des chaînes de transport et de la logistique modernes affectant le transport intermodal sur la base de rapports et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale en accord avec le rôle attribué par les gouvernements dans ce domaine. Sont comprises les bonnes pratiques à utiliser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures ou de plans-cadres en matière de logistique.** ~~Examen des questions techniques et juridiques et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale sur la base des examens relatifs au rôle des gouvernements dans ce domaine.~~

- j) Suivi et établissement de rapports par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail dans les domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:
- i) ~~Traduction et~~ **Mise à jour et examen du glossaire international des termes employés dans le transport intermodal, notamment les aspects concernant la logistique** ~~de la terminologie du transport intermodal en arabe, chinois et espagnol afin de contribuer à diffuser le glossaire commun CEMT, CE et CEE des termes utilisés dans ce domaine.~~
- ~~Techniques et opérations de transport intermodal (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses.~~
- ii) Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation.
- iii) Nouveaux services et nouvelles techniques de transport intermodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre et ~~l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route, afin d'être en mesure d'analyser leur incidence sur les politiques les possibilités du transport intermodales.~~
- ~~Données nécessaires pour les opérations de transbordement et de manutention, les systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport intermodal, y compris le traitement électronique de l'information.~~
- iv) Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport intermodal, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur.

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, le cas échéant.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- k) Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE⁶ pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales.

Priorité: 2

⁶ Organisation maritime internationale (OMI), Organisation internationale du travail (OIT).

Résultats escomptés: Rapport du secrétariat à établir en collaboration avec l'OMI et l'OIT pour examen et adoption par le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs.

ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal

Exposé succinct: a) élaboration et mise en œuvre et, le cas échéant, examen et modification d'instruments juridiques internationaux et b) simplification et harmonisation des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports poursuivra les activités ci-après:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur pertinence et leur mise en œuvre ainsi que leur cohérence par rapport aux autres instruments internationaux ou sous-régionaux et de les aligner sur les prescriptions en vigueur relatives au transport et aux contrôles aux frontières.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010: Analyse de l'application des Conventions suivantes de la CEE sur la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982; Convention internationale de 1952 pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules commerciaux (1956).

- b) Étude de l'extension éventuelle à d'autres régions des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2010: Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP, la CEA et la CESA, et d'autres organisations des Nations Unies et organisations internationales pertinentes, sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

- c) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010: Analyse et révision des dispositions de nature à la fois stratégique et technique de la Convention TIR, notamment celles qui concernent le système de garantie afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité pour les partenaires du secteur public et du secteur privé dans le système TIR.

Poursuite des travaux de la phase III du processus de révision TIR, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle modernisé, fondé sur l'échange de données informatisé.

- d) Étude de mesures spécifiques, juridiques et autres pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de lutter contre cette fraude.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010: Mise au point d'instruments et de mesures adéquats pour améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude.

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à y mettre fin.

- e) Analyse des difficultés concernant les formalités au passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sécurité publique, etc., et notamment promotion de la mise en œuvre et extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation des contrôles).

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010: Suivi de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» sur le transport international par route au niveau national. Échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine.

Mise au point d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.

- f) Étude des instruments juridiques de la CEE dans le domaine de la facilitation du passage des frontières en vue de recenser les éléments additionnels concernant la sûreté des chaînes mondiales d'approvisionnement qui pourraient être incorporés dans ces accords, s'il y a lieu.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2010: Étude des conséquences du Cadre de normes SAFE⁷ de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour les instruments juridiques de la CEE dans le domaine de la facilitation du passage des frontières.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- g) Examen de l'annexe 10 de la Convention TIR sur un système de contrôle international informatisé des carnets TIR.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2010: Contribuer à l'élaboration d'un exemple de pratique optimale concernant la mise en œuvre de l'annexe 10 de la Convention TIR au niveau national.

ACTIVITÉ 02.11: TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité: 2

Exposé succinct: Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) et mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

⁷ Le «Cadre SAFE» fait référence au Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) visant à faciliter le commerce mondial.

Travail à faire:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour. Priorité: 1
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Entrée en vigueur des révisions des annexes 1 et 2 de l'ATP.
- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6. Priorité: 1
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Examen des informations échangées entre les Parties contractantes et de leurs conséquences sur l'application de l'ATP.
- c) Suivi de la résolution n° 243 sur «l'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP» en vue d'une meilleure facilitation. Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici à 2011: Examiner les difficultés rencontrées lors des franchissements de frontières par le transport de denrées périssables, selon que de besoin.
- d) Révision des définitions et des normes (de l'annexe 1) applicables au transport des denrées périssables en fonction de la Conférence de Copenhague pour tenir compte des nouveaux matériaux réfrigérants et isolants et des contraintes environnementales. Priorité: 1
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants, par l'organisation éventuelle d'un atelier sur les innovations, en matière d'écologie, dans le domaine du transport des denrées périssables.
- e) Examen des travaux des Sous-Commissions des stations d'essai et de l'étiquetage énergétique de l'IIF. Priorité: 1
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Connaître le travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables et promouvoir les activités du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) sur l'étiquetage énergétique.
- f) Actualisation du manuel ATP. Priorité: 1
- Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Disposer d'une version du manuel comprenant les annexes révisées.

- g) Compatibilité de la législation communautaire européenne avec l'ATP. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Coopérer avec la Commission européenne en vue d'harmoniser la réglementation européenne avec l'ATP.

- h) Tour d'horizon sur les activités de transport des denrées périssables. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Adoption de l'évaluation bisannuelle des travaux du WP.11 pour soumission au Comité des transports intérieurs.

- i) Promotion de l'ATP dans les pays qui ne sont pas encore Parties contractantes dans la région de la CEE en vue de promouvoir la sécurité du commerce international des denrées périssables. Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Présentation de l'ATP lors de conférences internationales sur l'harmonisation et la facilitation du transport international.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- j) Examen des propositions d'étendre le domaine d'application de l'ATP au transport des fruits et légumes frais (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010-2011: Finir l'examen de la faisabilité de l'introduction de règles pour le transport de fruits et légumes frais dans l'ATP.

- k) Examen de propositions d'amendement concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, afin de tenir compte de l'évolution technique (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.

- l) Étude de la question des caisses en kit dans le cadre de l'ATP (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Interprétation commune par les Parties contractantes de la manière dont il faut traiter les caisses en kit dans le cadre de l'ATP.

- m) Sécurisation des documents ATP (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Entrée en vigueur de nouveaux modèles d'attestation ATP et examen d'autres moyens de sécuriser les documents ATP.

- n) Révision des paragraphes 29 et 49 de l'ATP (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Élaboration d'un projet de texte pour la révision des paragraphes 29 et 49 de l'ATP.

- o) Examen des propositions visant à augmenter la longueur des trajets maritimes définie dans l'ATP et à étendre le domaine d'application de l'ATP au transport par voie de navigation intérieure (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Adoption des propositions.

- p) Décision sur le point de savoir s'il faut inclure de nouvelles dispositions dans l'ATP concernant les conteneurs thermiques à la lumière des propositions sur les trajets maritimes et les voies de navigation intérieures (2010). Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Décision concernant les conteneurs thermiques.

ACTIVITÉ 02.12: STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Collecte, traitement et diffusion de statistiques sur les transports Priorité: 1

Exposé succinct: Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Établissement et entretien de la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques sur les transports afin de disposer de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Établir et entretenir une base de données pour la collecte annuelle de statistiques sur les transports intérieurs, y compris sur les accidents de la route, auprès des gouvernements des pays membres de la CEE, afin de les publier dans les recueils suivants:
- i) Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord.
 - ii) Statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord.
 - iii) Publications occasionnelles.

Résultats escomptés: Publication de l'édition du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord, des Statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord et du Manuel des statistiques des transports; distribution des questionnaires et réception des données provenant des gouvernements de pays membres concernant le Bulletin annuel et les Statistiques des accidents, sous forme électronique.

Priorité: 1

- b) Publication, de manière appropriée, des résultats des Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E.

Résultats escomptés: Élaboration des Recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (2010). Publication des résultats (2013).

Priorité: 1

- c) Utilisation de la plate-forme PC-Axis pour la diffusion des données rassemblées au moyen des questionnaires périodiques.

Résultats escomptés: Principales données disponibles en ligne (2010).

Priorité: 1

02.12.2 Travail méthodologique concernant les statistiques sur les transports

Priorité: 2

Exposé succinct: Mise au point de méthodes appropriées et communes et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la route, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse de transports durables, et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur les transports.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Solutions ciblées visant à améliorer la collecte de statistiques sur les secteurs critiques, en tant qu'indicateurs de transports durables, et, notamment, sur les secteurs suivants:
- i) Statistiques sur le trafic routier (véhicule-km).
 - ii) Statistiques sur le transport par autobus et autocar.
 - iii) Statistiques sur le transport des marchandises dangereuses.

- iv) Statistiques sur le transport de gaz par conduites.
- v) Statistiques sur le transport entre ports maritimes et voies d'eau intérieures (liaisons avec l'arrière-pays).
- vi) Statistiques sur le transport ferroviaire à grande vitesse.

Résultats escomptés: Une décision concrète pour chacun des secteurs critiques, par exemple l'insertion de chapitres supplémentaires dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports (transport de gaz par conduites, transport par autobus et autocar) (2010); évaluation de l'applicabilité de la réglementation de l'UE pour la collecte de données sur les marchandises dangereuses pour les États non membres de l'UE (2010); au besoin, évaluation des métadonnées sur les statistiques concernant le volume de ces transports (2011).

Priorité: 1

- b) Statistiques relatives au transport des marchandises dangereuses.

Résultats escomptés: Progression continue vers l'intégration de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports, ainsi que dans les publications annuelles sur les transports. Organisation d'ateliers à l'intention des États membres qui ne recueillent pas encore de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses (2010 et 2011).

Priorité: 1

- c) Coordination entre les États membres, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduite, ainsi que du transport combiné et des accidents de la route, y compris mais non exclusivement dans le contexte des travaux entrepris par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (CEE-Forum international des transports – CE/Eurostat) (deux ou trois réunions annuelles).

Résultats escomptés: Traduire le Questionnaire commun pour les statistiques des transports dans les langues officielles de la CEE (2010); établir des questionnaires supplémentaires conformément aux décisions du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG) et du WP.6; préparation de réunions de l'IWG; élaboration de projets de modification pour la quatrième édition du Glossaire des statistiques des transports (2011).

Priorité: 2

- d) Mise au point de méthodes communes pour faciliter et améliorer la collecte de statistiques sur les flux de trafic routier et ferroviaire, et les paramètres d'infrastructure, grâce à des recensements et à des enquêtes, tels que les méthodes de comptage automatique, y compris mais non exclusivement dans le contexte des Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E.

Résultats escomptés: Mise au point d'une méthode commune pour les Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, en vue de rassembler des données sur les flux de trafic et les paramètres d'infrastructure sur les réseaux AGR, AGC et AGTC. Promotion des Recommandations aux gouvernements au sujet des Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E en 2010 et des résolutions adoptées par le Comité des transports intérieurs concernant les Recensements susmentionnés en 2010. Préparation des Recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (2012-2013).

Priorité: 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- e) Élaboration de projets pour aider les pays en transition à réunir, à organiser et à automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations compétentes.

Résultats escomptés: Communication par les États membres et les organisations internationales de renseignements sur leurs activités pertinentes.

Priorité: 2

- f) Examen des méthodologies concernant les statistiques existantes sur le transport de marchandises par véhicule léger.

Résultats escomptés: Élaboration d'un document sur la méthodologie existante (2010).
